

## CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

### RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 07/19  
relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2018

Date des séances : 25 mars, 8 avril, 29 avril, 13 mai, 21 mai, 27 mai, 4 juin et 12 juin 2019.

Membres présents de la commission : Mmes Anne-Marie Badel, Fabienne Gregersen et Elena Sagalaeva, MM. Denis Currat, Jörg Schorr et Markus Seitz-Schulze-Rouat.

Membres présents de la municipalité : Mmes Maria Krasnova et Katia Gashi, MM. Didier Lohri (syndic), Lorenzo Merlanti et Alexander Pacozzi lors des séances du 25 mars et du 27 mai 2019. Lors de la séance du 8 avril 2019 seul M. Didier Lohri représentait la Municipalité.

Les comptes ont été remis le 29 avril 2019 et une mise à jour le 13 mai 2019, date à laquelle la Municipalité a également remis le rapport sur les comptes à la commission.

Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire Favre Révision SA, dont le rapport succinct a été remis à la commission lors de la séance du 27 mai 2019, le rapport complet le 04 juin 2019.

La commission a passé en revue les comptes 2018. Ce rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité et la boursière communale différentes questions posées par la commission.

Comme il a été décidé que les préavis signés ne sont plus retouchés après leur remise à une commission, il n'a pu être procédé aux corrections d'erreurs relevées pendant les travaux de la commission. Celles-ci sont listées en annexe 1.

La commission de gestion relève que :

#### **1. Compte de fonctionnement 2018**

Le budget prévoyait un profit d'un montant de CHF 501, les comptes présentent un montant de CHF 14'570.

#### **2. Amortissements**

Les comptes présentent des amortissements comptables (constatation de la perte de valeur des biens communaux) pour CHF 620'086.

Le bilan présente des amortissements financiers (remboursement effectif des emprunts communaux) pour CHF 500'800 (montants remboursés en 2017 CHF 153'250). Ainsi l'état des emprunts a baissé de CHF 229'774 (de CHF 15'652'017 en 2017 à CHF 15'422'243 en 2018). Ce qui correspond aux CHF 500'800 de remboursements et aux CHF 271'026 de nouvel emprunt temporaire concernant le ruisseau des Plattets, remboursé le 08.01.2019.

### 3. Autres

#### - Emprunts pour charges courantes

Deux prêts de chacun CHF 500'000 ont été souscrits en 2014 pour honorer les charges courantes, en plus de celui déjà souscrit de CHF 600'000 en 2013 pour payer la facture sociale.

Ils ne sont pas remboursés au 31.12.2018 et représentent un total de CHF 1'600'000.

#### - Bâtiments communaux

Prévoir un plan financier d'entretien des bâtiments pour les prochaines années afin de limiter les frais dans ce domaine.

#### - Rubrique 42.318 honoraires divers

Le rapport de la commission de gestion sur les comptes 2017 demandait le remboursement d'une facture de CHF 38'336 de privés comptabilisée, et partiellement payée, sans que des justificatifs suffisants et probants n'aient été fournis à la commission de gestion. Le solde de la facture a été payé (CHF 20'331 le 22.05.2018) et le remboursement n'a pas été effectué en 2018.

Nous demandons à nouveau le remboursement de cette facture.

#### - Rubrique 9110.1 c/c Piscine de Bassins

Le compte courant débiteur de la société Piscine de Bassins SA a continué d'augmenter de CHF 111'016 en 2018 et atteint au 31.12.2018 CHF 648'545. Chaque mois la commune de Bassins verse environ CHF 10'000 à Piscine de Bassins SA pour son fonctionnement.

Nous rappelons que la Commune est actionnaire majoritaire de la Piscine de Bassins SA et a accordé son cautionnement à hauteur de CHF 2'980'000.

Une réflexion sur le mode de financement futur de la piscine doit être une priorité pour les autorités communales.

#### - Rubrique 72.318.2 UAPE

Nous constatons une augmentation par rapport au budget de CHF 126'817. Comme déjà mentionné dans notre rapport 2017, la commission de gestion ne peut malheureusement pas effectuer de contrôle sur le compte UAPE. Est-il pertinent de conserver l'organisation associative sous cette forme, alors que seule la Commune en fait partie ?

### **Conclusion :**

La commission de gestion note que l'année 2018 a permis la reprise des remboursements d'emprunts.

Concrètement la **municipalité doit continuer de proposer des mesures d'économies structurelles** permettant de continuer :

- à réduire l'endettement (effectuer les amortissements financiers), afin de préserver la capacité future de la commune à assurer les investissements nécessaires,
- d'équilibrer la trésorerie,
- régler le problème posé par les finances de la piscine.

Nous rendons particulièrement attentif chaque membre du Conseil Communal de l'importance de l'établissement d'un budget réaliste qui permette d'atteindre ces objectifs et encourageons la Municipalité à continuer ses efforts de réductions des coûts.

La commission remercie la Municipalité et la boursière Mme Malherbe pour la tenue des comptes, leur disponibilité et leur efficacité qui ont grandement facilité notre tâche.

La commission de gestion propose au Conseil communal :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels que présentés,
2. de porter l'excédent de revenu de CHF 14'570.30 en augmentation du compte 9290- capital,
3. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes,
4. de donner décharge aux membres de ladite commission.

Fait à Bassins, le 12 juin 2019



Anne-Marie Badel



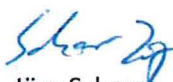
Fabienne Gregersen  
(Rapporteur)



Denis Currat



Elena Sagalaeva



Jörg Schorr



Markus Seitz-Schulze-Rouat

## Annexe 1

### Préavis 07/19 – Erreurs relevées et remarques

- Page 3: le montant d'excédent de produits dans le texte (2<sup>ème</sup> paragraphe) ne correspond pas à celui de la Synthèse sur la même page.
- Page 3: l'établissement des comptes se situe entre novembre 2018 (et non 2019) et le jour de rédaction du rapport de la Municipalité.
- Page 3: supprimer la remarque "dont nous avons développé chaque ligne avec la commission de gestion" avant le tableau de synthèse. En effet, une autre approche, qui ne garantit pas la revue de chaque ligne, a été adoptée durant les rencontres. La commission de gestion ne remet pas en cause l'approche appliquée.
- Page 3 : la remarque « La rubrique finances était sous-estimée dans le budget 2018 et la comparaison doit se faire avec l'année 2017 » appelle des éclaircissements de la part de la Municipalité.
- Page 7 : la colonne « Montant » n'indique pas s'il s'agit des montants initiaux (notre hypothèse) ou non.
- Page 10 : la rubrique 9221.40 n'apparaît pas comme une ligne du tableau, mais elle est assimilée avec la 9221.4 sans justification.
- Page 10 : le total ne prend pas en compte la rubrique 9221.40 et ne concorde pas avec le bilan.
- Page 11 : supprimer la ligne 9141.022 du tableau. La remarque associée est obsolète avec les comptes remis le 13 mai 2019.
- Page 11 : rubrique 9221.40 la remarque (en particulier la 2<sup>ème</sup>) est incomplète et donc difficile à comprendre.
- Page 12 : supprimer la remarque « Toutes les lignes ont été commentées en commission de gestion ». En effet, une autre approche, qui ne garantit pas la revue de chaque ligne, a été adoptée durant les rencontres. La commission de gestion ne remet pas en cause l'approche appliquée.
- Page 13 : est-ce qu'entre le paragraphe « La règle fondamentale... » et le paragraphe « La loi sur la gestion... » il manque l'extrait de l'art. 2 de la LPE ?